



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024
ID : 044-214400301-20240327-D20240320-DE



FINANCES PUBLIQUES

La Chapelle des Marais – conseil municipal du 27/03/2024

Présentation du compte de gestion 2023 et éléments financiers

Résultats 2021-2023

Sources : comptes de gestion – budget principal – La Chapelle des Marais

	Résultat de clôture 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	- 65 003,03 €	3 473 451,45 €	3 408 448,42 €	- 1 166 200,29 €	2 242 248,13 €
Fonctionnement	1 876 138,29 €	868 581,59 €	2 235 218,03 €	846 109,15 €	3 081 327,18 €

Rappel des constats 2022

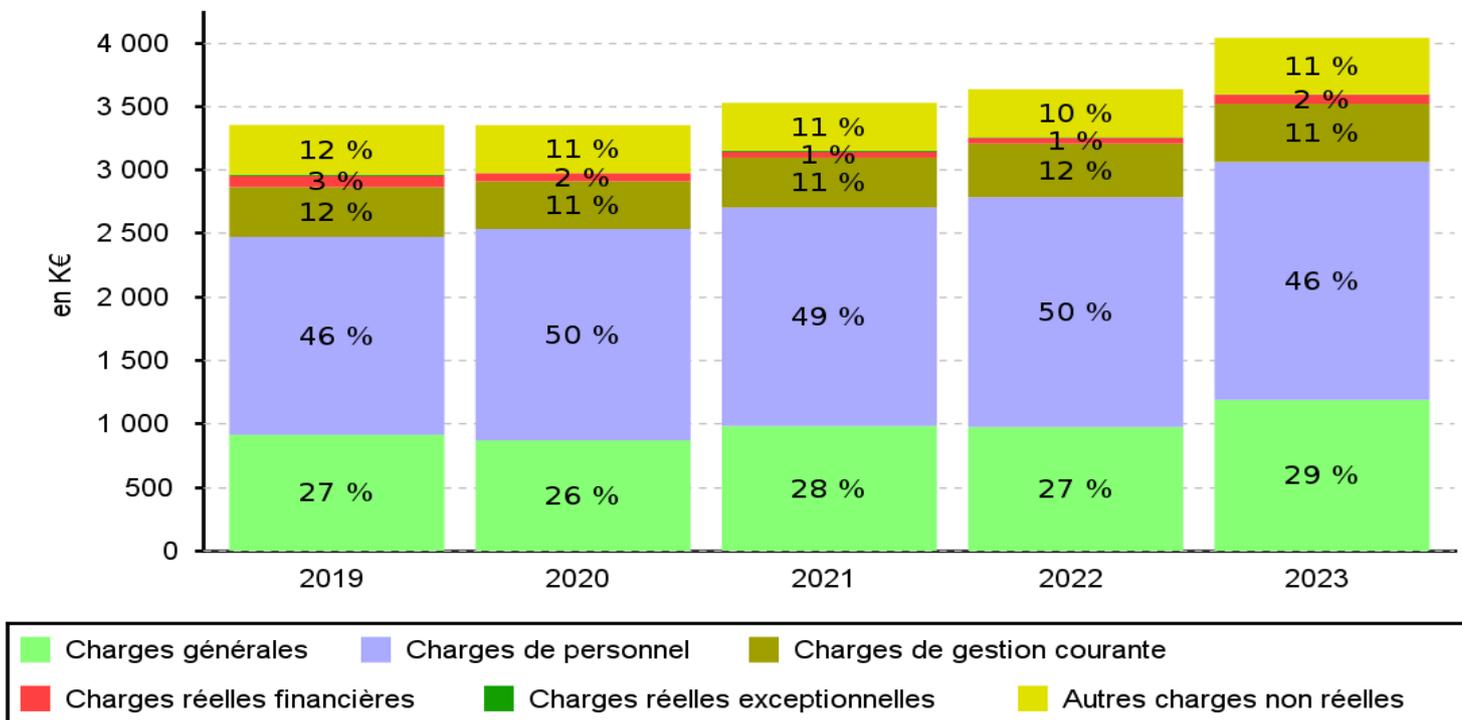
- Une section de fonctionnement maîtrisée, qui permet de dégager un autofinancement important.
- Une politique de désendettement, qui permet la conclusion d'un nouvel emprunt de 3,5 M€.
- Un fonds de roulement consolidé, disponible pour financer le programme d'investissement.

- Au niveau national, pour l'ensemble des collectivités locales
 - Recettes de fonctionnement : +3,2 % par rapport à 2022
 - Dépenses de fonctionnement : +5,7 %, notamment frais de personnel +4,8 % et achats et charges e
- Au niveau national, pour l'ensemble des communes
 - CAF brute : + 10,2 %
 - CAF nette : +16,9 %

Les charges de fonctionnement

3,6M€, en hausse de 10,4% par rapport à 2022, soit 811€/hab. (strate départementale 879 €/hab.)

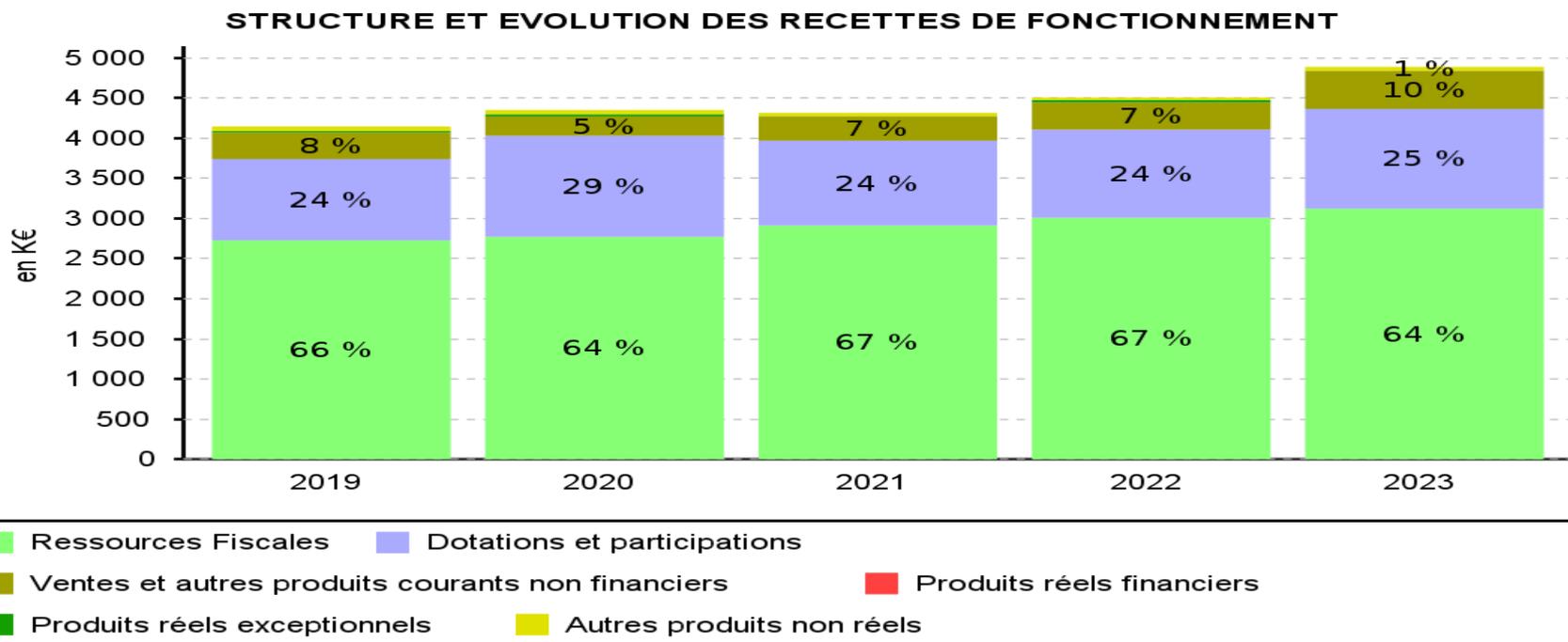
STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



~~Les dépenses de personnel restent contenues (+3,5 % par rapport à 2022). Par contre les charges courantes augmentent de 18,8 % (298€/hab contre 296€/hab pour la strate départementale). Ex. : dépenses d'électricité +14 %.~~

Les recettes de fonctionnement

4,8M€, en hausse de 8,1 % par rapport à 2022, soit 1 092€/hab. (strate départementale 1 117€/hab.)

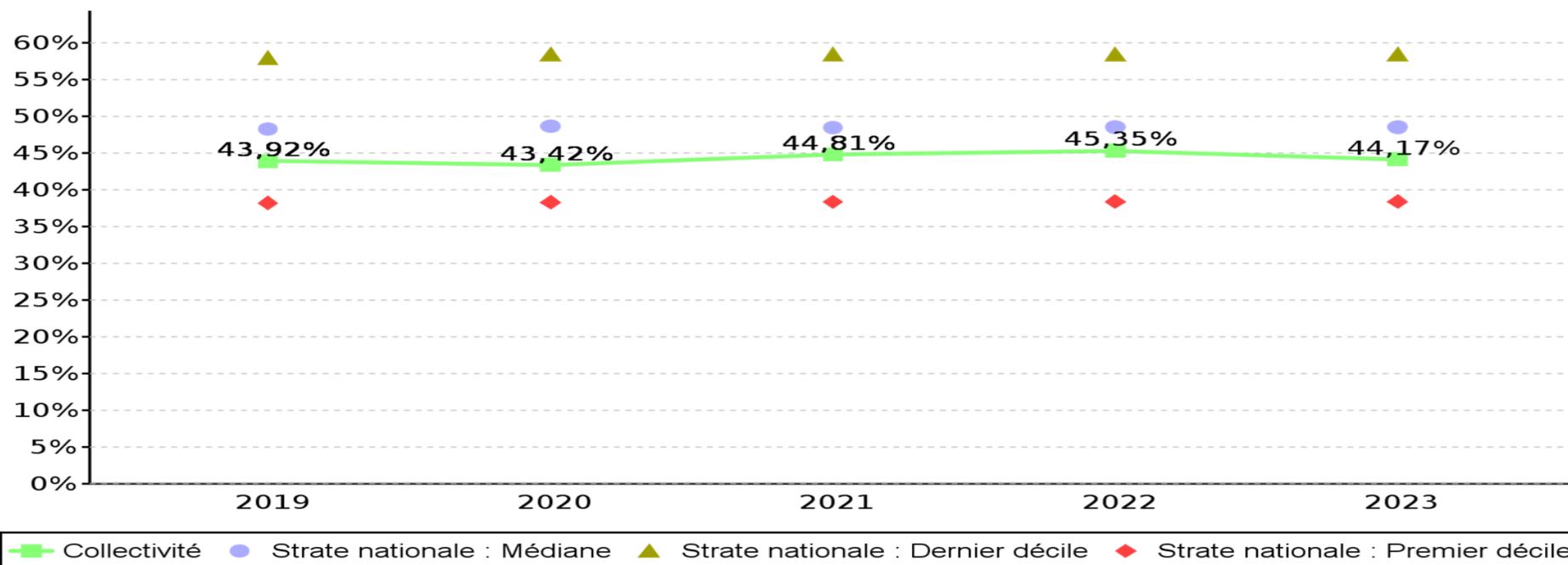


Les ressources fiscales sont stables (+3,7 % par rapport à 2022 – comparaison par strate non disponible à ce jour).

Le **ratio de rigidité des charges structurelles** permet d'apprécier la proportion des dépenses obligatoires (charges de personnel, participations, intérêts de la dette) par rapport aux produits de fonctionnement réels.

Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. On estime qu'il doit être inférieur à 55 %.

Le ratio de rigidité



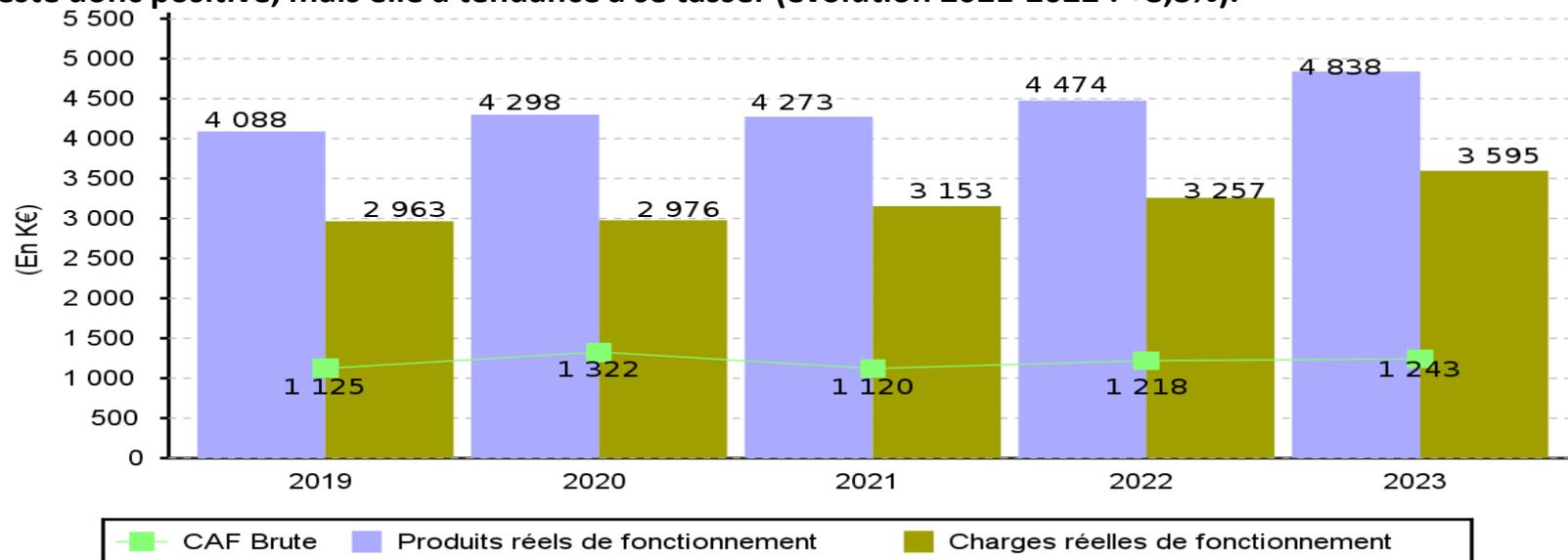
L'autofinancement brut et net

La **capacité d'autofinancement (CAF) brute** représente l'excédent des produits de fonctionnement réels par rapport aux charges de fonctionnement réels.

La CAF doit financer a minima le remboursement en capital des emprunts. Le reliquat éventuel peut financer des investissements.

En 2023, la CAF brute augmente de 2,1 % par rapport à 2022. Elle s'établit à 1 243k€, soit 280€/hab. (strate départementale : 239€/hab.)

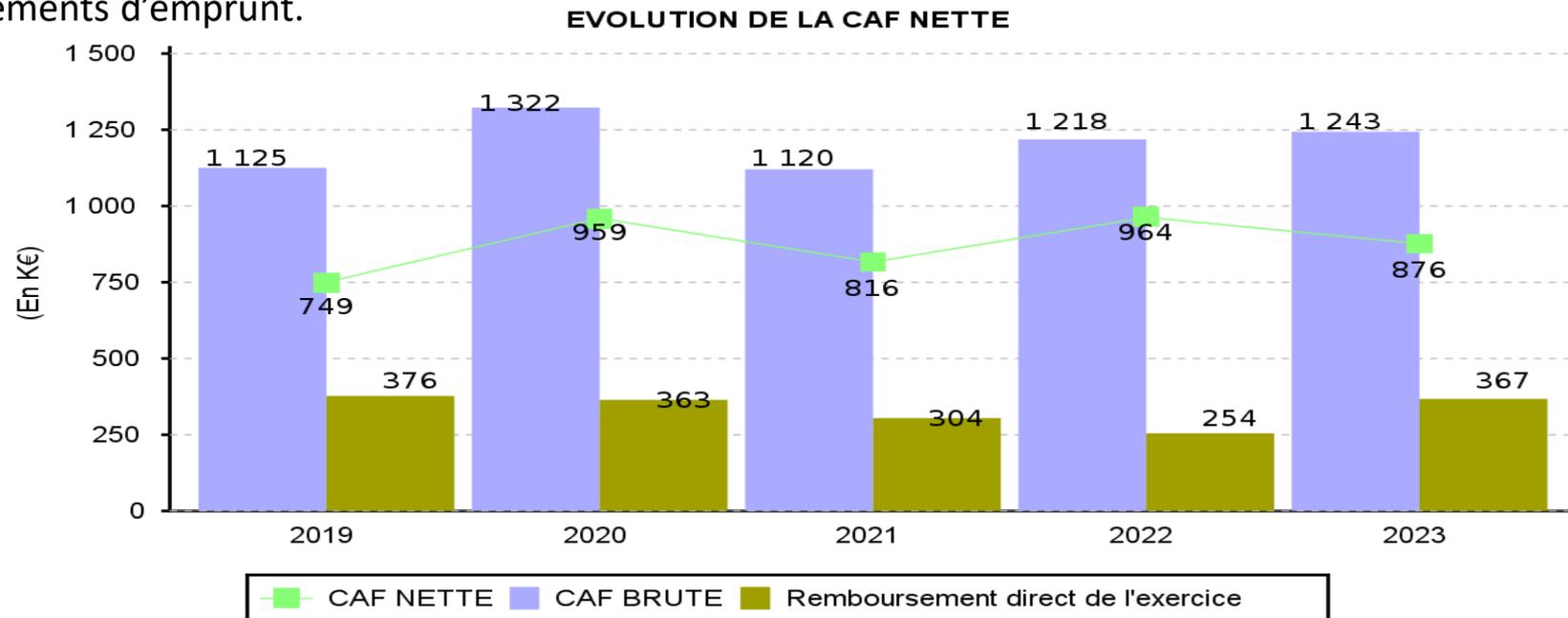
La CAF brute reste donc positive, mais elle a tendance à se tasser (évolution 2021-2022 : +8,8%).



La **capacité d'autofinancement (CAF) nette** représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital.

Elle constitue un des financements disponibles pour de nouvelles dépenses d'équipement.

En 2022, la CAF nette s'établit à 876k€. Elle diminue de 9,1 % par rapport à 2021, du fait de la hausse des remboursements d'emprunt.

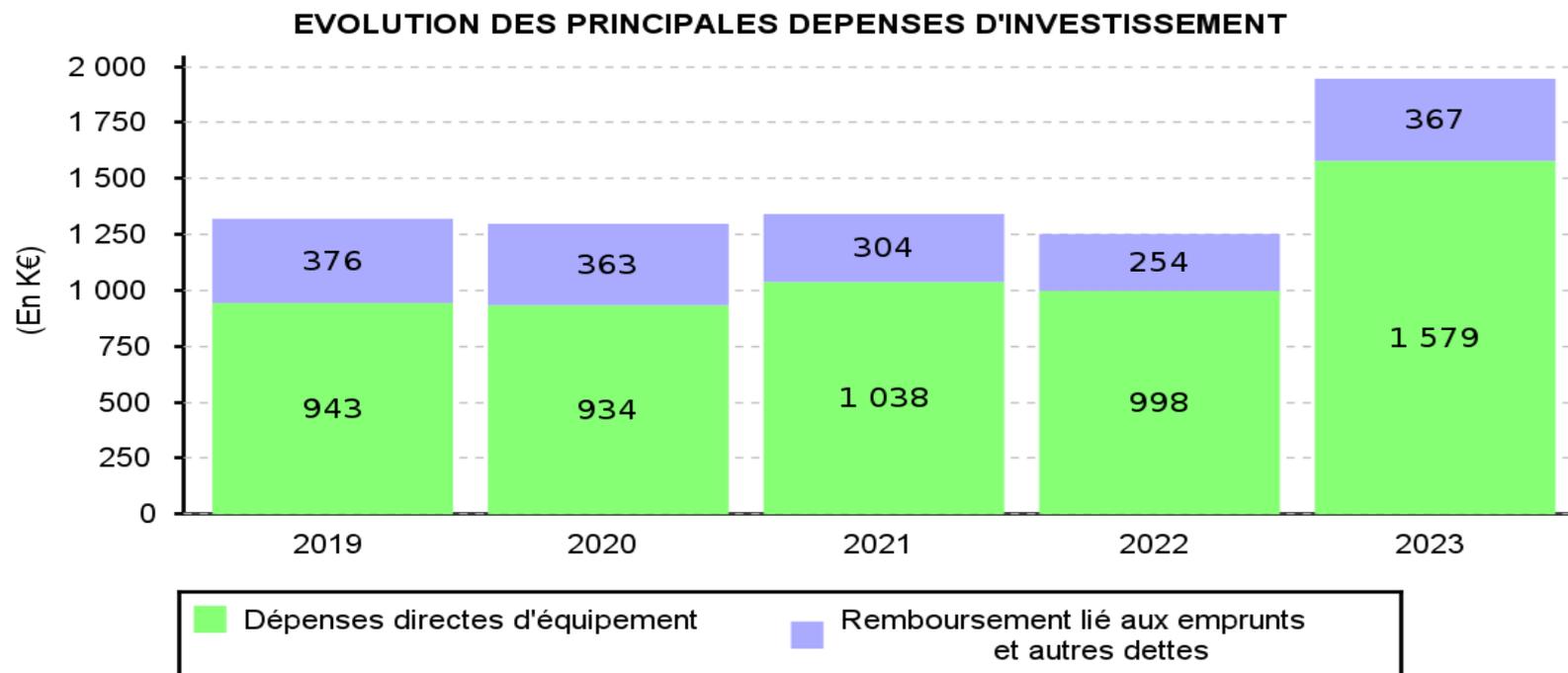


Indicateur : **le coefficient d'autofinancement courant**. Il mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et remboursé ses dettes.

En 2023, ce coefficient s'établit à 0,82 (strate départementale : 0,84).

Cela signifie que, pour 100€ de produits réels de fonctionnement encaissés en 2023, 18 € restent disponibles pour financer les dépenses d'équipement, après paiement des charges et remboursement des dettes.

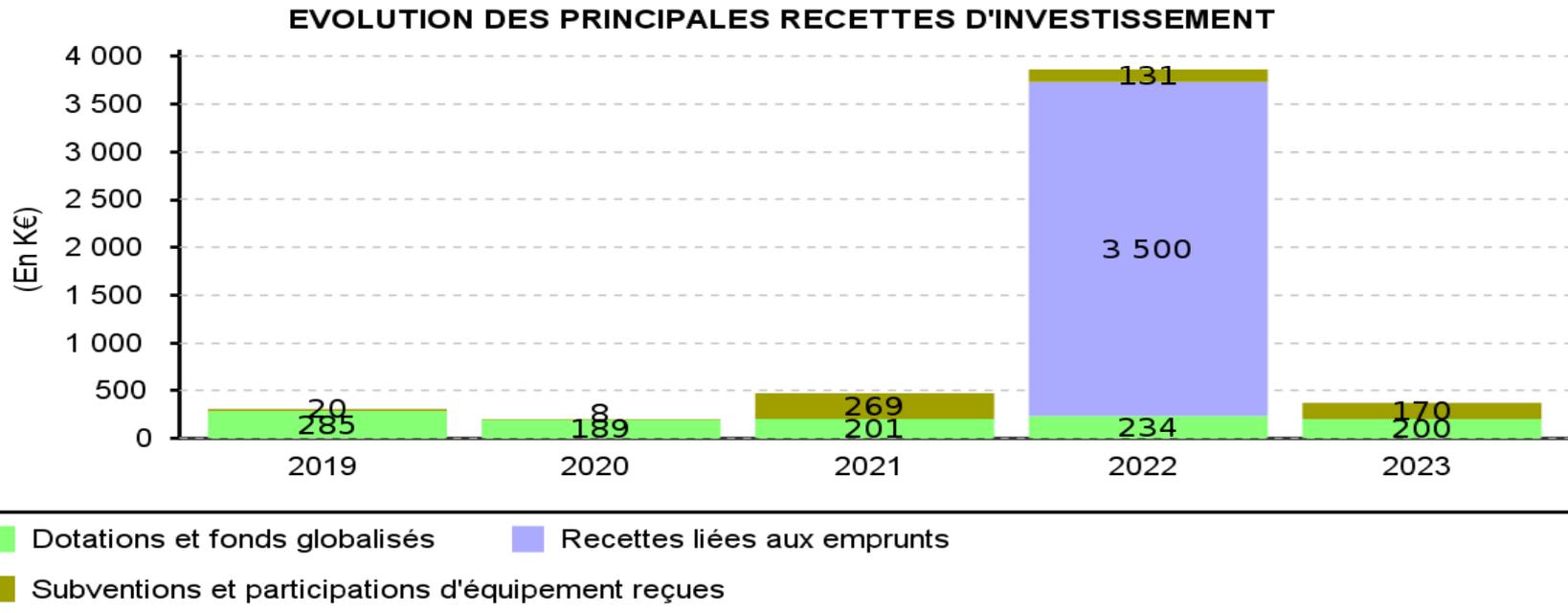
	Le coefficient d'autofinancement courant					Repère - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate départementale
Coefficient d'autofinancement courant	0,82	0,78	0,81	0,78	0,82	0,84



Importantes dépenses d'équipement : 1 579 k€ en 2023, soit 356 €/hab. (strate départementale : 421 €/hab.).
 Opérations principales : Opération 130 rénovation de la salle Krafft 880 k€ ; opération 133 travaux de voirie 202 k€ ;
 opération 108 travaux sur bâtiments communaux 100 k€.

Haïsse des remboursements d'emprunt, du fait du début de l'amortissement de l'emprunt de 3,5M€ contracté en 2022. Les remboursements représentent 83€/hab. (strate départementale 62€/hab.)

Focus sur la section d'investissement

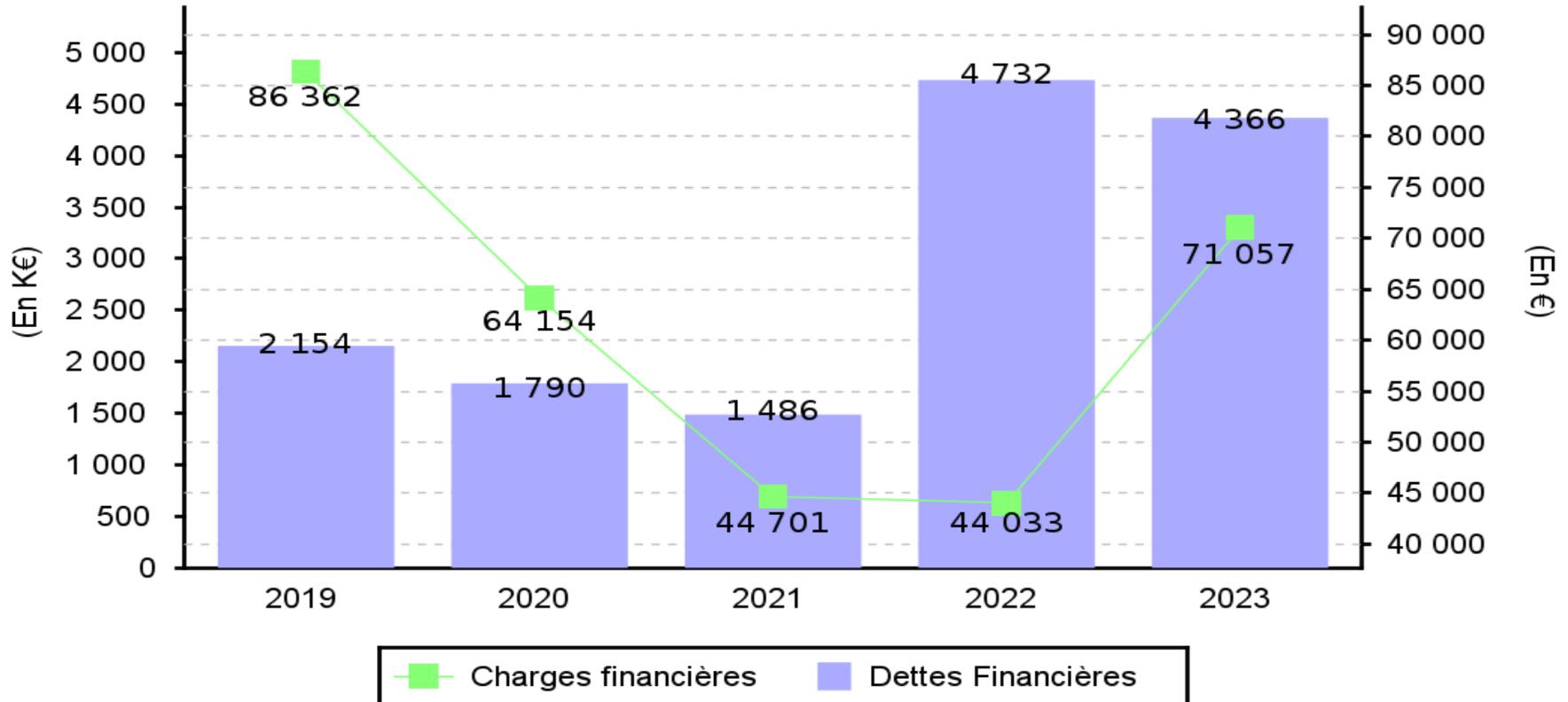


Dotations : FCTVA (143 k€) et taxe d'aménagement (56 k€).

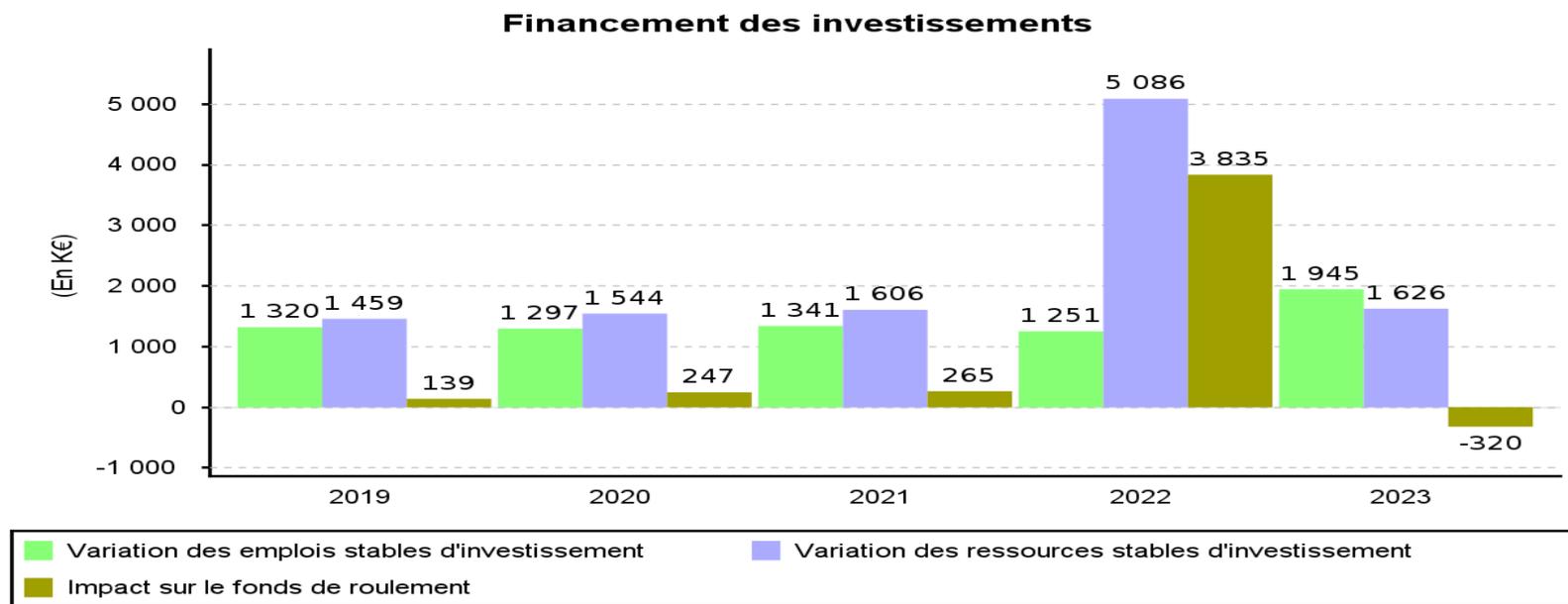
Subventions : 169 k€, dont subvention CD44 (100 k€) et fonds de concours Saint-Nazaire Agglo (63 k€)

Un nouvel emprunt a été conclu en 2022, la charge de la dette est donc logiquement alourdie.

Évolution des dettes et des charges financières



En 2023, les investissements ont été en partie financés par un prélèvement sur le fonds de roulement (320 k€), qui avait été consolidé les années précédentes.



L'étude du bilan permet d'analyser les conséquences de l'ensemble des opérations de la collectivité sur sa situation patrimoniale.

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

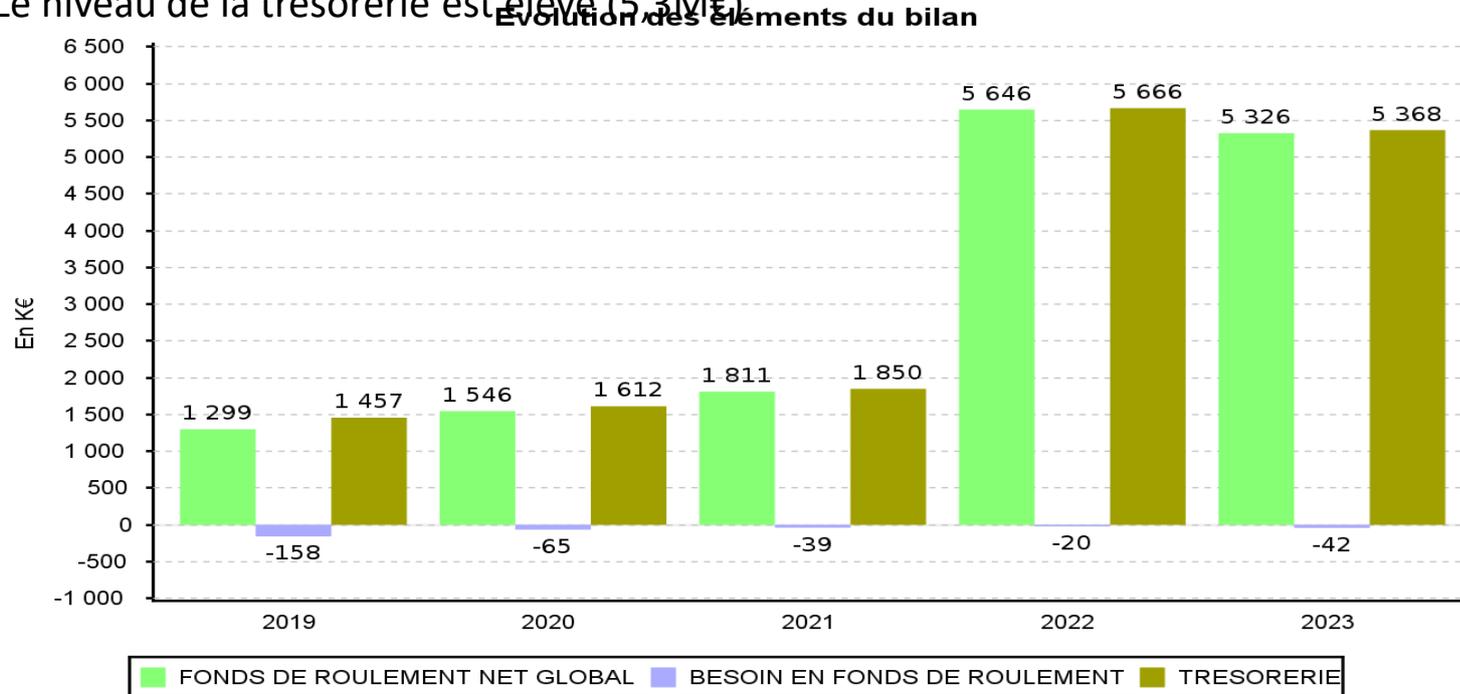
BILAN EN 2023		
ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut	Ressources propres	
36 523 850	37 484 205	
Actif circulant	Dettes financières	Fonds de roulement
34 416	4 365 803	net global
		5 326 158
Trésorerie	Passif circulant	BFR
5 367 725	75 983	-41 567
	Trésorerie = FDR	- BFR =
		5 367 725

Des éléments positifs :

Le FRNG est important (5,3M€)

Le BFR est négatif, c'est-à-dire que le cycle d'exploitation dégage naturellement de la trésorerie.

Le niveau de la trésorerie est élevé (5,3M€)



- La hausse des charges de fonctionnement, plus rapide que celle des produits, entraîne un tassement de la CAF brute.
- Couplé à l'alourdissement de la dette, cela impacte la CAF nette, qui garde néanmoins un niveau confortable de 876 k€.
- L'emprunt contracté en 2022 a contribué à consolider le fonds de roulement, ce qui permet à la collectivité d'y puiser raisonnablement pour financer son programme d'investissement.
- **Perspectives :**
 - Sur l'exercice 2024, il est conseillé de veiller à la maîtrise de la section de fonctionnement, pour garder une marge d'autofinancement.
 - Le programme d'investissement dispose encore d'une réserve de financement importante.